

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 1^{er} AVRIL 2021

DEL-2021-83

L'An deux mille vingt et un, le premier avril, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 25/3/2021, s'est réuni 'Salle 300' de l'Espace rencontre d'Annecy-le-Vieux sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents :

Mmes BRUNO, LAFARIE, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, AMOUDRY, BACHELLARD, BARTHALAIS, BOISIER, BOUVARD C, BOUVARD M, BUFFLIER, CARTIER, CHASSAGNE, CHENEVAL JP, CONDEVAUX JF, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FONTAINE, FRANCOIS, GENOUD, GILBERT, GYSELINCK, HACQUIN, HAVEL, LEOTY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, PAULY, PELLARIN, PENHOUËT, PERRISSIN-FABERT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SIBILLE, STEYER.

Suppléants :

Mme GRARD.

MM ANTHOINE, GOURREAU, SAUVAGET.

Avaient donné pouvoir :

MM. ANTHOINE-MILHOMME, CHENEVAL P, GILET, JACQUES, MEYNET-CORDONNIER, TRUFFET.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BOUCHET, BRO, DALL'AGLIO, DETURCHE, GOURDIN, MERMIER, METRAL, MUGNIER.

MM. AMADIO, BARBIER, BAUD-GRASSET, BLOUIN, BONTEMPS, BOUCLIER, BURNET, CALONE, CAVAREC, CHARRAT, DEFAGO, DUNAND, GAUDIN, GILLET, GONDA, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, MATHIAN, MODURIER, OBERLI, PEROU, PERRET, PETIT, ROSSINELLI, THOUVENIN, TOURNIER, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mme OLLIVIER – Payeure départementale

Mmes ASSIER, GIZARD, KHAY, MALLET, PERRILLAT, SCOTTON.

MM BAILLY, GAL, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 83

Présents : 41

Représentés par mandat : 6

**Objet : COMMUNES DES TERRITOIRES DU GRAND ANNECY ET DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS D'EVIAN VALLEE D'ABONDANCE AYANT ADHERE AU SERVICE
DE CONSEIL ENERGIE ANTERIEUREMENT AU PROGRAMME ACTEE - PROPOSITION DE
REVISION DES CONDITIONS DE COTISATION DURANT LE PROGRAMME ACTEE**

Exposé du Président,

Sur les 2 territoires concernés, 8 communes avaient fait preuve d'exemplarité en adhérant au service de Conseil Energie avant le déploiement du programme ACTEE SEQUOIA. La contribution annuelle pour ces communes s'élève à ce jour à 0,80 €/an/habitants DGF.

Afin d'assurer une cohérence financière à l'échelle de l'intercommunalité et d'encourager l'engagement de ces 8 communes dans la transition énergétique, il est proposé aux membres du Comité d'aligner la contribution annuelle des communes qui étaient déjà adhérentes au service de conseil énergie, sur le montant annuel des communes bénéficiant du programme ACTEE soit de passer pendant 2 ans la contribution financière de ces communes à 0,40 €/hab. DGF.

Les communes concernées sont :

Communes	Nombre d'habitants DGF	montant cotisation actuelle (0,80€/hab. DGF)	montant cotisation proposée (0,40 €/hab. DGF)
CHATEL	5 452	4.361,60 €	2.180,80 €
CUSY	1 964	1.571,20 €	785,60 €
FILLIERE	9 636	7.708,80 €	3.854,40 €
LUGRIN	2 857	2.285,60 €	1.142,80 €
SAINT-GINGOPLH	1 014	811,20 €	405,60 €
SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS	2 699	2.159,20 €	1.079,60 €
TALLOIRES-MONTMIN	2 699	2.159,20 €	1.079,60 €
VEYRIER-DU-LAC	2 707	2.165,60 €	1.082,80 €

Pour le SYANE, le coût de ce changement de montant de la contribution pour les 8 communes citées précédemment est de 11.611,20 € par an. Ce montant est toutefois couvert par la réduction du montant de contribution annuelle versée par le Syndicat (qui passe de 0,80 € à 0,40 €/an/hab. DGF) aux communes éligibles au programme ACTEE. L'économie annuelle permise par le programme ACTEE sur le montant des contributions est en effet de 22.500€/an pour le Syndicat (= 2 postes financés à 25% par le SYANE dans le cadre des communes du programme ACTEE, contre 50% dans les autres communes du département).

Les membres du Comité sont invités :

1. A approuver les conditions financières particulières qui sont proposées dans le cadre des 8 communes du Grand Anancy et de la CCPEVA qui ont adhéré au service de conseil énergie à une date antérieure au programme ACTEE SEQUOIA,
2. A autoriser le Président à signer des avenants aux conventions d'adhésion au service de conseil énergie de ces 8 communes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P AMOUDRY.

Syane
ENERGIES & NUMERIQUE